



Conseil des droits de l'homme

37^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Mauritanie

Genève, le 19 janvier 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse salue les efforts entrepris par le gouvernement mauritanien depuis les élections présidentielles de 2019 pour améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays.

La Suisse fait les cinq recommandations suivantes à la Mauritanie :

- 1) Elaborer des instruments effectifs pour mettre en œuvre la loi sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes.
- 2) Prendre des mesures additionnelles pour la mise en œuvre effective des lois contre les discriminations basées sur le genre, conformément aux obligations de la Mauritanie relatives à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- 3) Réformer le Code pénal et les autres législations sur l'information et la communication afin de les mettre en conformité avec l'article 19 du Pacte International sur les droits civils et politiques.
- 4) Veiller à ce que toutes les allégations de torture fassent l'objet d'une enquête indépendante et que les responsables soient traduits en justice.

5) Instaurer un moratoire *de jure* sur la peine de mort et commuer toutes les condamnations à mort en peines alternatives.

Je vous remercie.